

## Consultation publique sur le projet immobilier La Baie

**Merci d'avoir demandé la trousse postale de l'OCPM. Que vous soyez résident ou visiteur du quartier, nous souhaitons connaître votre opinion.**

Cette trousse contient :

- Dépliant de la consultation
- Sommaire décisionnel (1.1)
- Document d'information fourni par les promoteurs (3.1)
- Document d'information fourni par la Ville (4.1)
- Questionnaire pour rédiger votre opinion
- Enveloppe-retour préaffranchie

**Il existe plusieurs manières de nous partager votre opinion :**

- Par la poste, en remplissant et en retournant le questionnaire ci-joint
- Par message vocal, en composant le 1 833 215-9314
- En échangeant avec les commissaires, de façon virtuelle et en personne, si les consignes sanitaires l'autorisent, par téléphone ou par vidéoconférence lors des séances d'audition des opinions. Prenez rendez-vous en composant le 514 872-8510.

**Comment utiliser la trousse postale pour transmettre votre opinion?**

1. Lire les documents d'information contenus dans la trousse.
2. Compléter le questionnaire.
3. Retourner par la poste uniquement le questionnaire dans l'enveloppe-retour préaffranchie **avant le 23 mai 2021.**

**Vous avez accès à Internet?**

Toute l'information au sujet de la consultation et de la démarche virtuelle se trouve sur **[ocpm.qc.ca/labai](http://ocpm.qc.ca/labai)**

Pour toute question concernant le projet, la documentation disponible et les manières de participer à la consultation, communiquez avec Gilles Vézina au 514 872-8510.

## Consultation sur le projet immobilier La Baie

### Questions pour rédiger votre opinion

Le questionnaire qui suit fait partie du processus d'audition des opinions. Chaque commentaire sera porté à l'attention des commissaires qui les analyseront et rédigeront le rapport de consultation ainsi que les recommandations qui seront remis aux élus de la Ville de Montréal. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les règles de l'OCPM et de vous identifier pour que votre opinion soit prise en compte. Vos commentaires ainsi que votre nom seront publiés sur notre site Web. Vos autres coordonnées personnelles sont pour l'usage de l'OCPM uniquement et elles ne seront pas publiques.



### **Sur quoi porte la consultation?**

Le site du magasin La Baie est délimité par la rue Sainte-Catherine Ouest, l'avenue Union, le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Aylmer. Il est desservi par la station de métro McGill, laquelle est connectée au magasin par un passage souterrain qui relie ce dernier avec le RÉSO souterrain de Montréal.

La façade principale du magasin est située sur la rue Sainte-Catherine, principale artère commerciale du centre-ville et à proximité on note la présence du square Phillips ainsi que de la cathédrale Christ Church.

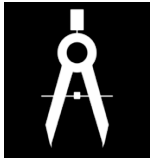
Le magasin La Baie a connu plusieurs agrandissements depuis sa construction initiale, en 1891. Pour la réalisation du projet, il est proposé de démolir le dernier agrandissement de 1966, situé sur le boulevard De Maisonneuve, afin d'ériger une tour de 25 étages (maximum 120 mètres) destinée à accueillir des espaces à bureau.

### **Donnez votre avis!**

L'OCPM vous propose quelques questions ouvertes sur des thèmes liés au projet afin de stimuler votre réflexion et que vous nous disiez ce que vous en pensez, notamment sur les sujets suivants :

1. La hauteur permise;
2. Le projet immobilier;
3. Le patrimoine;
4. Le développement durable;

Il est également possible d'utiliser le thème « *autres opinions* » afin de vous exprimer sur tout sujet qui vous préoccupe ou vous intéresse.



## Thème 1 : la hauteur permise

L'autorisation du projet requiert l'adoption d'un règlement modifiant la hauteur permise actuellement de 65 m à 120 m.

Soulignons que les bâtiments qui bordent la rue Sainte-Catherine se limitent généralement à une hauteur de 4 à 10 étages, tandis que les bâtiments qui bordent le boulevard De Maisonneuve présentent des hauteurs plus importantes, pouvant atteindre plus de 30 étages.



### À titre indicatif, voici quelques questions pour guider votre réflexion

- Selon vous, est-ce que l'augmentation des hauteurs permises est pertinente pour le site de la Baie? Pourquoi?
- Quels seraient les impacts de ces modifications sur le paysage urbain entourant La Baie?

















